



Supply Chain

Direction Logistique	St Gilles, le 12/10/18
Site de Saint Gilles	AC/NM/DP09
DELEGUES DU PERSONNEL	

DESTINATAIRES :

Titulaires :

- ⇒ D. CLAIS (CFDT)
- ⇒ B. CORUPINI (CFDT)
- ⇒ L. MATHIAUD (CFDT)
- ⇒ D. MADEIRA (CGT)
- ⇒ P. CASANOVA (CGT)
- ⇒ C. MAURICE (CGT)
- ⇒ A. JEDDAB (LIBRE)
- ⇒ S. ROMEU (LIBRE)

Suppléants :

- ⇒ I. AHAMADA (CFDT)
- ⇒ S. MALEH (Libre)
- ⇒ S. COFFIN

COPIES :

- ⇒ C. DEMESSENCE
- ⇒ G. DIOGON
- ⇒ D. GIRAUD
- ⇒ T. MOAL
- ⇒ H. OUHIBI
- ⇒ G. PITON
- ⇒ M. SACQUEPEY
- ⇒ M. THOMASSIN

Délégués Syndicaux :

- ⇒ K. AKABLI (FO)
- ⇒ J. FOUQUE (CGT)
- ⇒ D. CLAIS (CFDT)

Représentant section syndicale SNEC – CFE –CGC

- ⇒ F. VIDOT

**COMPTE RENDU DE LA REUNION ORDINAIRE
DU 12 OCTOBRE 2018
DES DELEGUES DU PERSONNEL**

Etaient présents :

Direction	Titulaires D.P.	Suppléants D.P.	Délégués Syndicaux	Représentant section syndicale SNEC-CFE-CGC
G. DIOGON D. GIRAUD	D. CLAIS B. CORUPINI L. MATHIAUD D. MADEIRA P. CASANOVA	I. AHAMADA	D. CLAIS K. AKABLI	F. VIDOT

Etaient convoqués mais absents excusés : C. MAURICE – S. MALEH – A. JEDDAB – F. VIDOT – J.FOUQUE

Antoine CINTAS
Directeur d'Entrepôt

**REPONSES DE LA DIRECTION AUX DELEGUES DU PERSONNEL
DU SYNDICAT CGT**

2018-10-578 : Embauches : La CGT demande qu'au minimum 60 personnes supplémentaires soient embauchées avant la fin de l'année 2018 au vu de la précarité sur le site.

Réponse de la Direction :

Comme évoqué en CE et lors des DP précédents, nous embauchons au fil de mois, les préparateurs/trices de commandes lorsque ces derniers répondent aux critères d'embauche. Un comité d'embauche se tiendra ce mois, le nombre n'est pas encore défini.

2018-10-579 : Prélèvement de l'impôt sur le revenu.

Réalisée pour l'État par l'employeur

Applicable au 1er Janvier 2019 pour les revenus de 2019

Nous demandons la mise en place de réunions pour informer les salariés de ces changements.

Réponse de la Direction :

Ce point sera abordé lors du prochain CE au mois d'octobre puis les informations seront redescendues aux collaborateurs à l'issue.

2018-10-580 : Dispositions sociales 2018 – A quand leur mise en place ?

Article 3-2-13 : Projet de mise en place du « Drive » sur établissement

Article 3-2-12 : Installation de spots WIFI dans les salles de pause des entrepôts

Réponse de la Direction :

Comme précisé le mois dernier concernant les bornes wifi, il est normalement prévu qu'elles soient installées dans l'ensemble des salles de pause d'ici fin d'année.

Concernant, la mise en place des Drives, ceux-ci reste à la discrétion de la Direction mais également en fonction des opportunités. A date, l'opportunité d'installer un drive sur St Gilles n'étant pas suffisante, il n'est pas actuellement prévu d'en installer un.

2018-10-581 : Accidents du travail :

a) Comment expliquez-vous que le nombre d'accidents du travail avec arrêts, que le taux de fréquence et que le taux de gravité augmente de mois en mois ?

b) Quelles sont les causes sur notre site qui ont fait que le nombre d'accidents du travail a augmenté autant depuis juin 2018 ?

Réponse de la Direction :

A ce jour, aucun élément factuel et opérationnel n'explique le taux anormal d'accident du travail sur le site de St Gilles. En effet, malgré le nouveau matériel et les investissements effectués sur la santé, sécurité au travail n'expliquent les taux. Ces différents éléments ont été confirmés par l'administration (Inspection du travail) à la Direction comparativement aux autres entreprises du secteur et de la région.

2018-10-582 : Intéressement collectif : Pouvons-nous connaître les résultats ?

Réponse de la Direction :

A fin août nous sommes à 1278,5 € soit 96% de l'objectif.

2018-10-583 : Tenues de travail : Les élus CGT demande à la direction de nous communiquer à quelle date seront-elles distribuées aux salariés.

Réponse de la Direction :

Nous n'avons pas à date cette information, nous reviendrons vers les salariés concernés une fois que nous les aurons reçus et pris le temps de les distribuer à tous.

2018-10-584 : Grille de productivité Hypermarché :

Mise en place d'un groupe de travail, avec des représentants du personnel de chaque OS et des préparateurs de commande.

- a) Pourquoi ne pas basculer les allées 76 à 78 dans le circuit N 50, sans bouger un seul picking on facilite le montage des palettes, on évite la casse et on facilite le dépotage en magasin.
- b) Circuit trop long, cela accroît considérablement les distances à parcourir.
- c) Perte de temps important pour repoter le lourd, léger, sur les palettes.
- d) Perte de temps considérable pour aller récupérer au dispatch des colis
- e) Perte de temps avec la version RV5
- f) Mise en place d'un coefficient pour la bannière hypermarché alcools.

Réponse de la Direction :

Tous ces points seront abordés en réunion de groupe de travail et partagés en instance C.E par la suite.

Ce groupe de travail n'est pas encore constitué.

2018-10-585 : Multi-clients :

Veuillez remettre le multi-client en place le plus rapidement possible.

Réponse de la Direction :

Des tests de récupérations de commandes sont faits cette semaine afin de pouvoir faire les paramétrages nécessaires concernant l'alcool et si tout est OK nous débuterons la semaine prochaine.

Pour le reste des circuits, nous attendons de recevoir l'équipement put to light prévu fin d'année.

2018-10-586 : Conduite nacelle : Application du Code du Travail :

a) Seul les salariés ayant passés le permis nacelle sont habilités à la conduire, nous vous demandons de cesser de mettre un agent de maîtrise au bas de la nacelle qui n'a pas le permis , et d'envoyer des salariés formés.

b) **Nacelle :** La CGT demande à ce que les pilotes de la nacelle soient munis d'un téléphone, cela leur permettra d'être plus réactifs quand ils sont déjà sur une intervention et évitera aux pilotes de faire un appel au micro.

Réponse de la Direction :

A : Les personnes qui conduisent la nacelle sont tous détenteurs de la PEMP, par contre il n'y a aucune obligation pour la personne qui se trouve au pied de la nacelle.

B : Oui, ils peuvent le demander à un responsable.

2018-10-587 : Productivité : Trouvez-vous normal que les préparateurs de l'équipe du matin soient obligé de faire 400 colis supplémentaires pour pouvoir être au même quota que les préparateurs de l'équipe d'après-midi ?

Réponse de la Direction :

Cela est logique du fait que les préparateurs du matin travaillent plus dans la bannière

HYPER, par contre ils font moins de déplacements ainsi que de montées et descentes du chariot.

2018-10-588 : Circuit proximité : Veuillez essayer de décaler des tournées du circuit proximité pour l'équipe du matin.

Réponse de la Direction :

Ce n'est pas possible, les tournées nous sont envoyées par le service transport de Salon en fonction des départs prioritaires.

2018-10-589 : Fin de mission : Il y a une inégalité entre l'équipe du matin et d'après-midi, entre 20 & 30 colis pour l'équipe du matin et entre 100 & 200 colis pour l'équipe d'après-midi, que pouvez-vous faire pour plus d'équité ?

Réponse de la Direction :

Non cela dépend des tournées lancées en préparation.

2018-10-590 : Intérimaires : Une nouvelle fois la direction n'applique pas ce qu'elle dit en réunion (des gros supports sont attribués aux nouveaux intérimaires, pendant que les CDI préparent des petits supports), pouvez-vous faire passer le message aux responsables de préparation.

Réponse de la Direction :

Pour les nouveaux, nous n'attribuons que le code matériel 01 jusqu'à qu'ils atteignent une productivité acceptable et non pénalisante pour les départs prioritaires, nous allons en plus leur enlever le circuit DPH la première semaine.

2018-10-591 : L'information individuelle « retraite » & l'accompagnement personnel des salariés seniors.

Nous demandons à la Direction d'envoyer à chaque salarié qui serait concerné un dépliant expliquant toutes les démarches à entreprendre.

Réponse de la Direction :

Ce point sera abordé lors du prochain CE au mois d'octobre puis les informations seront redescendues aux collaborateurs à l'issue.

2018-10-592 : Sécurité : risques d'accidents du travail :

1) Palettes en niveau 1 trop hautes et colis lourds dans l'allée 18, nous demandons que ces palettes soient implantées dans les pickings au sol.

2) Dynamiques toujours pas surélevés, problème de prise de colis.

Réponse de la Direction :

Cela concerne les niveaux 2, nous allons voir avec la GV sur certaines références.

Il n'est pas prévu de relever les dynamiques sachant que le niveau du bas est plus haut qu'une prise colis sur une palette.

2018-10-593 : Changement des batteries des talk man :

Veuillez trouver une solution afin que les préparateurs ne soient pas obligés de perdre du temps à demander un code pour qu'ils puissent continuer leur mission.

Réponse de la Direction :

Il n'existe pas de solution, le process est identique dans tous les entrepôts.

2018-10-594 : Les caristes de zone continuent à descendre des palettes de box pour les caristes affectés aux boxs clients, au lieu de remplir les allées et de faire les manquants, quelle solution pouvez-vous apporter pour que cela ne se reproduise plus ?

Réponse de la Direction :

Cela est vrai pour les boxs produits dangereux de la cellule 8. Lorsque les travaux de grillages de cette même cellule seront finis, il est prévu de solutionner ce problème. Normalement fin octobre.

2018-10-595 : Demande de congés payés :

a) Nous demandons aux responsables d'être vigilant quand un salarié fait une demande de congé d'un jour et stipule dans la rubrique " observation " la raison (Médicale ou pas), qu'il ait une réponse rapide.

b) Des salariés se plaignent quand ils posent une feuille de congé 1 semaine avant, d'être obligé de se rapprocher d'un responsable pour lui demander si sa demande est acceptée ou pas, souvent c'est le vendredi pour le lundi, pourriez-vous être plus réactif ?

c) Il arrive que des salariés n'aient pas de réponse à leur demande de congé, que cela soit positif ou négatif, nous vous rappelons que vous avez l'obligation de répondre aux salariés, cela s'appelle le respect.

Réponse de la Direction :

A : Lors d'une demande spécifique d'absence pour raison médicale ou personnelle le salarié doit en alerter son référent pour une réponse rapide, c'est ce que nous faisons et accordons tout le temps.

B : Non, comme déjà précisé à plusieurs reprises les demandes de congés hors période sont accordées en fonction de l'activité et effectivement 1 jour ou 2 avant si nous sommes justes en production.

C : Si c'est le cas cela vient d'un oubli, le salarié peut se rapprocher de son référent s'il se rend compte qu'il n'a pas de réponse.

2018-10-596 : Micro-ondes salle de pause en bas :

Auriez-vous la possibilité de les changer, ils fonctionnent mal.

Réponse de la Direction :

Oui, nous allons en remplacer deux qui ne fonctionnent plus.

2018-10-597 : **Caristes réception :** Nous demandons une baisse des grilles de productivité, pour pouvoir atteindre le maximum de la grille les caristes prennent de plus en plus de risques, ce qui peut engendrer des AT.

Réponse de la Direction :

Non cela n'est pas prévu, la productivité doit se faire en maîtrisant la sécurité avant tout.

A titre d'information, la moyenne de septembre des titulaires + polyvalents est de 30,4 pal/heure pour un maxi de grille à 31 pal/heure.

2018-10-598 : **Caristes titulaires de zone :** Les caristes sont emmenés à être détaché au stockage réception, pour ne pas les pénaliser nous demandons qu'il soit pris en compte la meilleure des deux productivités.

Réponse de la Direction :

Non, les productivités prises en compte sont celles passées dans chaque atelier, il n'y a aucune raison qu'ils soient pénalisés, pour preuve il suffit de regarder la moyenne des caristes en réception.

2018-10-599 : Caristes zone Alcool : Nous demandons la mise en place d'une grille spécifique, qui serait proposée à des caristes volontaires.

Réponse de la Direction :

Non, cela n'est pas prévu.

2018-10-600 : Intérimaires (13 ème mois) : Comment se fait-il que la boîte d'intérim Adéquat refuse aux intérimaires le paiement du 13 ème mois, alors que d'autres boîtes d'intérim avec qui la société à un contrat le verse aux intérimaires ?

Réponse de la Direction :

Les intérimaires doivent répondre aux critères permettant le versement de la prime de fin d'année. Ainsi, certains pourraient ne pas avoir l'ancienneté pour le versement en juin mais l'avoir ensuite en décembre ; le versement sera alors effectué au prorata.

2018-10-601 : TROP PERCU IJSS : Comment la direction peut-elle se permettre de demander à un salarié 2 ans après son arrêt maladie un trop perçus d'un montant de 543,35 € ?

- a) Les comptes de l'entreprise ne sont-ils pas arrêtés chaque fin d'année ?
- b) S'il s'avère que le salarié soit obligé de régler cette somme, bien qu'une nouvelle fois la direction est fautive, nous demandons la mise en place d'un échancier sur 12 mois à savoir : 45,28 € par mois.

Réponse de la Direction :

a) Depuis la mise en place de Contact RH, ces derniers ont repris la vérification des subrogations et à ce titre, beaucoup de dossiers sont à traiter. Ainsi, le dossier du salarié en question est actuellement en cours de traitement. Contact RH a adressé un 1^{er} courrier en RAR, le 3/08 et reçu le 06/08, en indiquant qu'il avait perçu à la fois les IJSS de la Sécurité Sociale alors qu'il était subrogé par l'entreprise et donc l'entreprise lui a également versé les mêmes indemnités. Ce courrier demandait aussi de se rapprocher de Contact RH afin de mettre en place un échancier. Sans réponse de la part du collaborateur, une relance a été faite en date du 13/09 dernier. Le salarié a alors demandé à Contact RH d'attendre afin qu'il puisse régulariser sa situation auprès de la Sécurité Sociale. A aujourd'hui, aucun retour n'a été fait à Contact RH par le collaborateur.

b) Nous avons vu avec Contact RH pour qu'ils attendent jusqu'au 31 octobre, le retour du salarié. Sans retour de sa part à cette date, il sera procédé à la régularisation avec un échancier sur 6 mois et non sur 12.

2018-10-602 : Titularisation : La CGT demande la titularisation d'un cariste en remplacement d'un salarié cariste qui part à la retraite.

Réponse de la Direction :

La direction a titularisé 6 postes de caristes, au 1^{er} octobre. Il n'y en aura pas d'autres.

2018-10-603 : Requalification des contrats au service retour

Au vu des tâches à accomplir dans ce service y compris de l'administratif, nous demandons la requalification de leur contrat avec l'intitulé Pointeur – Certifieur Avec le salaire de référence qui correspond à la rémunération mensuelle à temps plein.

Réponse de la Direction :

Non cela n'est pas prévu.

2018-10-604 ; Demande de paiement et récupération des heures de grève : Malgré votre refus, l'organisation Syndicale CGT vous demande une nouvelle fois : Le paiement et récupération des heures de grève qui s'élève à 16H30 de la façon suivante :

Les salariés grévistes auront la possibilité de compenser leur perte de rémunération à hauteur de 7H00, en posant un jour de RTT, PIEC, de repos compensateur, ou de congés payés.

Les 9H30 restantes seront décomptées de la façon suivante :

4H30 sur le mois de septembre 2018

5H00 sur le mois d'octobre 2018

Réponse de la Direction :

Non, la réponse a déjà été apportée en réponse à votre courrier. La Direction ne réalisera pas de compensation ou d'étalement des heures de grève.

**REPONSES DE LA DIRECTION AUX DELEGUES DU PERSONNEL
DU SYNDICAT CFDT**

1 : La problématique sur l'atelier hyper reste inchangée pour le moment car même si la volumétrie aurait augmenté de 15% d'après vous, cela ne correspond pas au ressenti des préparateurs de commande d'une part et est contrecarrée par l'augmentation du temps de roulage d'autre part.

Nous demandons en conséquence la mise en place d'achemineurs au pondéral pour soulager les préparateurs qui perdent énormément de temps dans les aller-retour vers la zone alcool.

- Quelle est l'évolution du nombre de colis par support depuis mai sachant que la modification des coupures a été appliquée en juin ?

Réponse de la direction :

Un groupe de travail va être fait la semaine prochaine pour débattre sur le sujet de l'hyper, concernant l'acheminement il n'y aura pas de personnes en plus pour le faire, cela fait partie du travail des préparateurs et de plus ce temps est intégré dans les grilles de productivité.

2 : Les remontages de palettes générant une perte de temps importante, à quelle date sera mis en place le groupe de travail sur la réimplantation ?

Réponse de la direction :

Le vendredi 19 octobre.

3 : Avec la bascule de plusieurs préparateurs de commandes du matin vers l'après-midi et la titularisation de deux préparateurs du matin comme caristes l'après-midi nous demandons de faire passer un nombre équivalent de préparateurs sur le matin.

Réponse de la direction :

Pour chaque session d'embauche nous proposons à des préparateurs d'après-midi de passer du matin en fonction du nombre d'embauche et pour garder un équilibre de 55% l'après-midi et 45% le matin.

4 : Nous demandons l'attribution d'un arrêt à tout préparateur qui en fera la demande pour changement de batterie de Talkman. Très régulièrement le redémarrage des Talkmans nécessite une réactivation qui peut entraîner une perte de 10 à 15 minutes.

Réponse de la direction :

Non, le changement de batterie ne demande qu'un court instant, par contre si le problème est plus grand et comme nous vous l'avons toujours dit, le préparateur peut se rapprocher de son référent qui analysera et compensera avec un arrêt s'il le juge pertinent.

5 : Nous demandons également l'attribution d'un arrêt en cas de changement d'activité pour éviter que cela ait une incidence négative sur les productivités.

Réponse de la direction :

Nous allons faire un test et reviendrons vers vous pour en définir la durée entre deux missions productives.

6 : Les préparateurs sont demandeurs d'évolutions de la vocale inspirées par ce qui est pratiqué sur d'autres entrepôts intégrés ou externes à savoir :

- L'annonce de l'allée de début et de fin de support afin de permettre d'anticiper le montage de la palette et éviter les pertes de temps.

- L'annonce des grosses prises en début de support.

Réponse de la direction :

Nous allons voir avec le service des process si ces dispositions sont réalisables sur notre site et reviendrons vers vous.

7 : À quelle date les nouvelles tenues seront-elles enfin distribuées ? Entre les nouveaux embauchés qui n'ont pas le moindre élément de la tenue et ceux qui se sont séparés de l'assortiment actuel pensant que le nouvel arriverait dans les délais annoncés il serait bon avec l'approche de l'hiver que la distribution se fasse rapidement.

Réponse de la direction :

Nous n'avons pas de date officielle de l'arrivée des nouvelles tenues, nous allons relancer.

8 : Nous demandons la mise en place d'un planning pour l'ensemble des préparateurs de commande ayant un taux qualité à 0 sur les trois derniers mois pour la préparation du grossiste Digne.

Réponse de la direction :

Tous les mois un point est fait sur les 3 derniers mois et nous attribuons les circuits grossiste à tous les préparateurs ayant un taux à moins de 0,20 %.

9 : Un fait divers plus que surprenant s'est produit le mercredi 3 octobre sur le parking à midi. Un travailleur intérimaire a été agressé physiquement par deux personnes à moto extérieures à l'établissement ce qui soulève plusieurs questions :

- Pourquoi le poste de garde n'est-il pas intervenu pour empêcher les intrus d'entrer dans le site et protéger l'intérimaire pris à partie ?
- Pourquoi le gardien a-t-il de surcroît empêché un salarié témoin de la scène d'intervenir pour secourir la victime ?

Réponse de la direction :

Concernant cet incident, la réactivité du personnel de sécurité a été immédiate, puisque la présence de l'agent a permis que la situation ne dégénère pas.

La gendarmerie s'est rendue sur notre site, pour prendre toutes les informations utiles, à l'enquête.

Pour votre information la victime n'est pas un intérimaire mais un CDI qui est allé de suite porter plainte, il est également allé voir un docteur pour le constat des lésions.

10 : Nous vous demandons de confirmer que vous ne souhaitez plus faire travailler de travailleurs intérimaires dépassant les 40 ans. Si tel est le cas nous serions devant un cas manifeste de discrimination en fonction de l'âge.

Réponse de la direction :

Nous avons rappelé aux agences d'intérim que les candidats au métier de préparateur de commandes devaient être en bonne condition physique et donc qu'ils ne devaient avoir aucune contre indication médicale à exercer ce métier.

11 : Les titularisations caristes récentes ont été faites sur la base des critères d'ancienneté, senior, nombre d'enfants et handicap éventuel. Cependant, nous pensons que le critère du nombre d'enfants est discriminatoire dans la mesure où cela pénalise tous les salariés n'ayant pas ou ne pouvant pas avoir d'enfants. Ne serait-il pas opportun de le supprimer ?

Réponse de la direction :

Non, ces critères sont les mêmes depuis des années et dans un intérêt collectif, nous ne pouvons pas tenir compte des spécificités de chacun.

12 : Pourriez-vous afficher la liste mise à jour des préparateurs selon leur nombre de points ?

Réponse de la direction :

Nous l'avons fait pour les 20 personnes prioritaires, il n'y a pas d'intérêt de l'afficher pour 150 personnes.

13 : Quelle solution pour toutes les palettes cassées qui sont reçues aux emballages ? Alors qu'on demande à réduire les stocks beaucoup de palettes cassées arrivent dans les complets.

Réponse de la direction :

Nous avons réécrit à tous les entrepôts qui nous livrent, une vigilance accrue a été demandé en réception chez nous et les palettes défectueuses ne seront pas rentrées en stock mais renvoyées.

14 : Nous demandons le remplacement systématique des absents aux emballages. Il y a de trop nombreux ratés.

Réponse de la direction :

Un planning est envoyé à la semaine aux chefs de préparation concernant les remplacements, mais nous ne sommes pas à l'abri d'un oubli.

15 : Nous demandons un troisième cariste aux emballages sur le créneau de 5H00 à 7H00.

Réponse de la direction :

Cela est fait lorsque cela se justifie.

16 : D'autres modèles de chaussures de sécurité sont-ils disponibles ? Les préparateurs se plaignent de la qualité des modèles actuels.

Réponse de la direction :

Non, il n'y a à date qu'un fournisseur référencé.

17 : Des vols de repas sont encore constatés dans les frigos. Faut-il en arriver à en piéger avec des laxatifs pour déceler les coupables ?

Réponse de la direction :

Des rappels seront faits sur le civisme et le respect de chacun, effectivement cela est inadmissible.

18 : Avec l'augmentation du nombre des titulaires travaillant au service retours des aménagements sont nécessaires. Nous demandons l'installation d'un éclairage mural au dessus de la table située à l'entrée ainsi que des tabourets supplémentaires.

Réponse de la direction :

Nous allons installer une lumière au dessus de la table, concernant les tabourets nous vous rappelons que le travail de ce service consiste principalement à retraiter des colis abîmés dans les allées ou dans la zone dédiée au reconditionnement, donc debouts..... Nous en rajouterons quand même un.

19 : Nous demandons que les salariés de 55 ans et plus cumulant plus de 12 ans d'ancienneté ne travaillent plus le samedi. Ce serait une juste reconnaissance pour leur engagement dans l'entreprise.

Réponse de la direction :

Non, cela n'est pas prévu dans les plans d'actions pour les séniors.

20 : Que comptez-vous faire pour éradiquer la population de rongeurs dans l'alimentaire ?

Réponse de la direction :

Un renforcement de l'appâtage a été fait (société ECOLAB), de plus il est prévu un nettoyage des zones alimentaires semaines 42 – 43 – 44.

21 : Encore une fois nous constatons que la communication est le parent pauvre de cet entrepôt. Comment avoir pu laisser deux semaines en préparation un préparateur n'étant pas au minimum des grilles sans même le recevoir pour l'avertir de la situation ?

Réponse de la direction :

Chaque préparateur est pleinement conscient des minimums de productivité à atteindre et chaque référent fait un point en fin de mois avec ses équipes.

22 : Avec l'augmentation du nombre de polyvalents, le seuil d'obtention de la prime cariste pourrait-il être abaissé à 30 % comme c'est le cas à Saint Vulbas ?

Réponse de la direction :

Non, nous appliquons la règle de la convention collective, soit 40 %.

23 : Le problème est récurrent, pourquoi toujours attendre le dernier moment pour donner une réponse à un salarié qui pose des jours de congés, RTT ou récupération ? L'attente joue sur empêche les salariés de s'organiser.
Ce n'est pas l'absence anticipée d'un salarié qui est susceptible de désorganiser toute l'activité. Ces refus habituels sont en outre contre-productifs puisqu'ils découragent de faire des heures si on ne peut jamais les poser.

Réponse de la direction :

Comme déjà expliqué depuis des années, lorsque les demandes de congés sont posées dans les périodes légales les réponses sont données en temps et en heure, en dehors c'est en fonction de l'activité et il se peut que cela soit effectivement la veille.

24 : Pourquoi les feuilles récapitulatives des productivités ne sont plus fournies ?

Réponse de la direction :

Nous ne les sortons plus systématiquement car une majorité ne les veut pas, celui qui veut sa feuille doit la demander à son référent qui lui donnera.

25 : Le retour aux horaires précédents en semaine 38 h résulte t-il d'un vote du CE ou d'une décision de la direction. Merci de clarifier la situation.

Réponse de la direction :

Suite à la remonté de certains élus, sur le fait que l'équipe du matin a été perturbé sur la durée, pendant les semaines à 38h durant l'été, voir un éventuel accroissement sur l'accidentologie, la direction a décidé pour contenter les 2 équipes et prendre ces éléments en compte de ne laisser le démarrage à 4h30 pour l'équipe du matin uniquement dans les semaines à 38h00 hors juillet et août.
Cela ne concerne pas les services expédition et réception.

**REponses DE LA DIRECTION AUX DELEGUES DU PERSONNEL
DU SYNDICAT FO**

Période d'accueil : 2018-472) Lors de l'embauche externe d'un salarié, ce dernier est moins rémunéré par rapport à un salarié confirmé pour le même poste pendant une période dite d'accueil sauf si au préalable, il a travaillé en tant qu'intérimaire ou en CDD (Livre 2 accord d'harmonisation 2007, sous-titre I) ce qui permet de réduire voire d'annuler cette période d'accueil. En 2017, on n'a pas tenu compte des périodes d'intérim et de CDD : certains salariés ont donc eu pendant trois mois un taux horaire inférieur au taux horaire définitif de la fonction repère. Nous demandons qu'un rattrapage de salaire soit fait dans ce sens.

Réponse de la direction :

Lors de l'embauche de chaque collaborateur en CDI, on remonte sur les 3 mois qui précèdent l'embauche afin de regarder le nombre de jours travaillés. Si le collaborateur a 90 jours, sans coupure, il a donc une ancienneté de 3 mois et le taux horaire confirmé lui est appliqué. En revanche, s'il n'a pas les 90 jours, il n'a pas ce taux confirmé mais débutant et cela conformément à l'Accord d'harmonisation que vous citez, dans son Titre 2 et sous-titre 1.

Prime de participation : 2018-473) Nous vous avons demandé le mois dernier (question 2018-432) d'examiner le fait que les intérimaires embauchés au dernier trimestre 2017 n'aient pas touché la prime de participation car ils n'avaient pas l'appartenance de 3 mois dans le groupe Carrefour, malgré la reprise d'ancienneté de l'intérim sur trois mois. Nous reprenons votre réponse à la question 2018-433 portant sur l'ancienneté intérim et le calcul des primes : « l'obligation de reprendre l'ancienneté permet au salarié d'ouvrir ses droits et son éligibilité aux primes. En effet cette ouverture des droits est à distinguer du versement même des primes qui ne sont versées qu'en fonction de l'intégration du salarié dans nos effectifs. » Si l'on reprend votre raisonnement, comment se fait-il que ces salariés n'aient pas eu un prorata de la prime de participation relatif à leur temps de présence en CDI dans nos effectifs ?

Réponse de la direction :

Comme déjà répondu le mois dernier, il convient de se reporter à l'Accord de Participation Groupe. L'ouverture des droits à la prime de participation s'examine uniquement au regard de la date d'entrée dans les effectifs Carrefour ; peu importe l'ancienneté. Si la date d'entrée Carrefour est inférieure à 3 mois, alors le salarié n'est pas éligible à la prime de participation même s'il a une reprise d'ancienneté de 3 mois.

Seniors de plus de 55 ans et samedi :

2018-474) Vous nous avez affirmé le mois dernier que nous ne lisions pas un article de l'accord contrat de génération dans son intégralité. Nous pouvons vous retourner l'allégation. Dans l'article 2.3 du titre 3, il est bien question pour les salariés seniors de plus de 55 ans d'avoir deux jours de repos consécutifs toutes les deux semaines (ce qui est respecté sur notre site) mais plus loin dans l'article, il est stipulé : « En fonction du nombre d'étudiants recrutés sur l'ensemble des sites sur les plages horaires du samedi, la Direction favorisera, avant le terme du présent accord, l'étude et la faisabilité de la dispense d'activité pour la journée du samedi concernant les collaborateurs seniors de 55 ans et plus. » Nous souhaitons une réponse plus aboutie que celle du mois dernier par rapport à cet extrait de l'article.

Réponse de la direction :

A date, pour des raisons telles que la formation, l'apprentissage du métier de préparateur, il ne nous ait pas envisageable de recruter suffisamment d'étudiant pour couvrir les besoins opérationnels du samedi.

Agression sur le parking : 2018-475) Un préparateur a été agressé sur le parking par des personnes extérieures au site. Cela pose un problème à propos de la sécurité des salariés. Quelles sont les prérogatives du personnel de sécurité ? La police a-t-elle été appelée suite à cet incident ?

Réponse de la direction :

Les prérogatives du personnel de sécurité sont diverses. Ils doivent contrôler les entrées et les sorties, des véhicules, des transporteurs, du personnel de l'établissement et des visiteurs. Concernant cet incident, la réactivité du personnel de sécurité a été immédiate, puisque la présence de l'agent a permis que la situation ne dégénère pas. La gendarmerie s'est rendue sur notre site, pour prendre toutes les informations utiles, à l'enquête.

Points canicule et points hyper : 2018-476) Pouvez-vous nous faire un récapitulatif sur ce qui a été payé et sur quelle fiche de paie concernant les points canicule et hyper rajoutés ?

Réponse de la direction :

Concernant la canicule les points ont été rajoutés sur la paye du mois de septembre en fonction du nombre de jours que les salariés ont travaillé pendant les 7 jours définis en canicule.

Pour l'hyper nous avons rajouté sur le mois d'octobre 3 points à tous les préparateurs sur la bannière HYPER.

PRÉPARATEURS

Démarrage de poste et imprimantes : 2018-477) Il faudrait vraiment qu'avant chaque début de poste toutes les imprimantes soient fonctionnelles. Pouvez-vous demander à un responsable de faire le tour des imprimantes à cet effet, et de manière permanente (pas juste une ou deux fois après une réunion DP).

Réponse de la direction :

Le point est fait tous les débuts de poste, par contre nous ne pouvons pas voir s'il y a une anomalie à moins d'éditer une étiquette.

Multi-clients alcool : 2018-478) Où en êtes-vous à propos de la possibilité de préparer en multiclents les palettes d'alcool ?

Réponse de la direction :

Des tests de récupérations de commandes sont faits cette semaine afin de pouvoir faire les paramétrages nécessaires concernant l'alcool et si tout est OK nous débuterons la semaine prochaine.

Batteries terminaux vocale : 2018-479) Vu que les batteries des terminaux de préparation vocale ne tiennent jamais une journée (même les neuves), autorisez-vous les préparateurs à prendre une batterie de rechange ? Sinon, nous demandons un arrêt à partir de trois changements de batterie.

Réponse de la direction :

Nous gérons au cas par cas, changer 3 fois de batterie dans la journée paraît surprenant sauf incident isolé comme lundi dernier ou nous avons subi une disjonction de l'armoire des batteries.

Lessives Cash et Proxi : 2018-480) Il y a des références de lessives très lourdes (minimum 15 kgs) pour les clients Cash et Proxi qui ne se trouvent pas dans la cellule 6 ou en début de la cellule 7. On les retrouve en effet plus loin dans le secteur parfumerie. La GV pourrait-elle identifier ces

colis et les regrouper en début de cellule 7 afin d'éviter la manutention de colis lourds à hauteur d'épaule ainsi que l'écrasement de colis plus légers.

Réponse de la direction :

Exact ces colis ont été identifiés et le problème est en cours de résolution.

Grossistes et taux de qualité : 2018-481) Les responsables consultent-ils la liste à jour des préparateurs de commandes qui ont un taux de non conformité inférieur à 0,20 % ? En effet, certains de ces préparateurs ne font jamais de grossistes.

Réponse de la direction :

Tous les mois un point est fait sur les 3 derniers mois et nous attribuons les circuits grossiste à tous les préparateurs ayant un taux à moins de 0,20 %

Dépilleurs dysfonctionnels : 2018-482) Certains dépilleurs ne fonctionnent pas correctement. Y a-t-il un entretien régulier de ces appareils ? Qui s'occupe de cette maintenance ?

Réponse de la direction :

Oui, une maintenance est réalisée tous les mois et plus si problème ponctuel par le service des moyens généraux.

Supports fin de journée : 2018-483) Pour les supports fin de journée, les manquants sont-ils pris en compte dans le calcul du nombre de colis total restant ? En d'autres termes, peut-on par exemple abandonner une mission où il reste 10 colis mais comportant 10 manquants (ce qui fait bien 20 colis au total) ?

Réponse de la direction :

Dans la fiche reflexe que nous avons fait lors du lancement de la FDJ, il était stipulé que nous devons laisser minimum 20 colis sans compter les manquants.

Arrêt de 15 min et mission fin de journée : 2018-484) Si un préparateur prend une mission fin de journée où il reste au plus 7 colis sur le premier support mais que le deuxième support n'est pas entamé, a-t-il un arrêt de 15 minutes ?

Réponse de la direction :

Oui, un arrêt est octroyé pour chaque support préparé de moins de 8 colis.

Polyvalence MG : 2018-485) Est-il possible de créer une polyvalence aux Moyens Généraux ? Il existe des préparateurs qui ont des diplômes professionnels leur permettant d'apporter une aide conséquente dans ce service.

Réponse de la direction :

Non, les travaux sont faits régulièrement par les personnes de ce service ou par des sociétés référencées GROUPE selon la nature des travaux.

CARISTES

Trop de pression : 2018-486) On nous signale que les polyvalents caristes qui vont aider au service emballage subissent trop de pression. Comment se fait-il que ce service soit autant soumis au stress ? Il est de plus en plus urgent de titulariser un cariste supplémentaire dans ce service et l'arrivée d'un responsable supplémentaire ne sera pas de trop.

Réponse de la direction :

Il n'y a aucune pression ou pire stress dans ce service, les moyens sont mis lorsque cela se justifie.

Temps pour changement d'activité polyvalent cariste : 2018-487) Avez-vous fait l'analyse pour le temps d'attribution d'un arrêt systématique pour un changement d'activité préparateur/cariste ?

Réponse de la direction :

Nous allons faire un test et définir la durée pour deux productives.

Roulement aux box : 2018-488) Des caristes expérimentés et aguerris ne comprennent pas pourquoi (après de nombreuses demandes) ils ne peuvent pas figurer dans le roulement aux box ?

Réponse de la direction :

Nous avons toujours expliqué que nous mettions les mêmes caristes sur cette activité de part la connaissance de ce métier et notamment sur la manipulation et donc la casse.

Réapprovisionnement références box : 2018-489) Serait-il possible que les caristes de box soient responsables du réapprovisionnement de leurs manquants car il arrive parfois qu'un trop grand nombre de caristes occupent l'allée, ce qui peut créer des situations dangereuses et générer parfois de la casse, mais aussi pour ne pas faire intervenir un cariste situé trois cellules plus loin ? De plus, n'ont-ils pas une plus large latitude que celle des caristes de zone ?

Réponse de la direction :

Cela est vrai pour les boxs produits dangereux de la cellule 8. Lorsque les travaux de grillages de cette même cellule seront finis il est prévu de solutionner ce problème. Normalement fin octobre.

Emplacement demi-palettes vides de piles : 2018-490) Comme nous l'avions déjà demandé par le passé il faudrait trouver une solution pour les demi-palettes dans l'allée 75 (palettes de piles) et de leur dédier un emplacement réservé.

Réponse de la direction :

Nous avons dédié le mois dernier un emplacement pour les ½ pal de la cellule 8, nous ne pouvons pas en mettre de partout.

Brief polyvalents seniors : 2018-491) Pourquoi est-ce que les polyvalents seniors font le brief avec les titulaires caristes ?

Réponse de la direction :

Comme ils sont seniors ils travaillent principalement en tant que caristes, nous les avons donc mis avec le responsable cariste.

Blocage écrans des caristes : 2018-492) Les caristes polyvalents se plaignent de nouvelles procédures qui consistent à bloquer leur écran afin de les obliger à se rendre au dispatch . Est-ce la fin des appels micro ? Pourquoi ne pas afficher des messages sur les écrans pour tout changement d'activité, ce qui éviterait la perte de temps pour les caristes comme pour les dispatcheurs et ainsi s'épargner des situations conflictuelles ?

Réponse de la direction :

Il n'y a aucune nouvelle procédure, lorsque nous bloquons un cariste c'est que celui-ci a été appelé plusieurs fois et qu'il n'est toujours pas venu.

EMBALLAGE

Renforcement emballage début de poste : 2018-493) Il serait souhaitable de renforcer l'équipe de caristes du service emballage en début de poste car il y a trop de travail, notamment entre 5h et 7h30.

Réponse de la direction :

Les moyens sont mis lorsque cela est justifié.

Désengorgement zone emballages : 2018-494) Dans cette zone, on trouve le stockage des palettes vides, les quais de déchargement de ces palettes, le stockage de matériel divers, le rack d'accumulation, le PetCare et les quais fictifs. Des améliorations doivent être trouvées car ça fait trop longtemps déjà qu'on se trouve avec des solutions provisoires. Il faut redonner à la zone emballages sa fonction première sinon un jour nous aurons un accident du fait de cet encombrement. Par ailleurs, n'est-ce pas dangereux de stocker des matières inflammables avec de grandes réserves de bois ? Nous pensons notamment aux aérosols, alcool à brûler, etc.. que l'on peut trouver sur les palettes préparées.

Réponse de la direction :

Nous avons la chance d'avoir une plateforme emballages à l'intérieur de l'entrepôt, une des solutions premières serait de faire les emballages à l'extérieur ?

DIVERS

Convocation au Tribunal de salariés non impliqués par la précédente grève : 2018-495) Comment expliquez-vous que trois personnes ont reçu des assignations en justice suite à la grève du 21/24/25 septembre 2018 alors qu'elle n'y participaient pas ? Certaines de ces personnes ont été choquées par la venue d'un huissier à leur domicile, avez-vous pensé à recevoir ces salariés pour leur présenter des excuses ?

Réponse de la direction :

Une seule personne s'est retrouvée dans cette situation. Elle a été reçue dès le lendemain par son responsable, puis par la Direction. Un courrier d'excuse lui a également été remis.

Attestation employeur sécurité sociale : 2018-496) Nous souhaitons savoir pourquoi vous mettez autant de temps pour envoyer les attestations de salaire à la sécurité sociale ? Selon les situations, des salariés peuvent se retrouver en grande difficulté financière.

Réponse de la direction :

Les attestations de salaire sont gérées par Contact RH qui adresse les éléments à ADP (prestataire paie) qui transmet directement à la Sécurité Sociale. Nous n'avons plus la main en local. En revanche, le site fait parvenir les éléments à contact RH dès réception de ceux-ci par les salariés afin d'être réactif. Si la question porte plus précisément sur une attestation de salaire suite à un congé paternité, comme déjà expliqué à votre OS, l'attestation ne peut être demandée par Contact RH à ADP, qu'après le dernier jour du congé paternité, afin de s'assurer des dates effectives prises par le salarié.

Délai de réponse journée d'absence: 2018-497) Nous vous demandons de raccourcir le délai de réponse lorsque vous devez accorder ou pas des journées d'absence. Pour exemple, un salarié s'est vu remettre une réponse vingt minutes avant de partir pour des heures qu'il avait posées une semaine auparavant.

Réponse de la direction :

Comme nous vous l'avons déjà dit depuis des mois et des années les demandes de congés hors période de référence sont traitées en fonction de l'activité et donc très souvent les réponses sont données la veille.

Livret des avantages sociaux 2018 : 2018-498) Quand sera disponible le nouveau livret des avantages sociaux 2018 et sera t-il distribué aux salariés ou seulement aux futurs embauchés?

Réponse de la direction :

Nous n'avons pas reçu de nouvelle version du livret des avantages sociaux, qui est mis à jour et édité nationalement.

Titularisations : 2018-499) Concernant les titularisations, pourquoi ne retenez-vous pas si ce n'est l'intégralité au moins 3 mois de l'ancienneté CDD comme vous le faites pour l'ancienneté intérim ?

Réponse de la direction :

Dès lors que la personne a été en CDD (CDD lambda, contrat d'alternance) nous reprenons l'intégralité de son ancienneté dès lors qu'il n'y pas eu de coupure entre 2 contrats.

Précision : lorsqu'un alternant passe en CDI par exemple, un solde de tout compte est établi pour sa période d'alternance car il s'agit d'un contrat distinct du CDI. Toutefois nous conservons bien son ancienneté.

Atelier de travail du 5 octobre : 2018-500) Comment expliquez vous que pour le tout premier atelier de travail (vendredi 5/10/2018) il n'y avait aucun personnel de la GV ?

Réponse de la direction :

Une personne était prévue mais étant malade, nous n'avons pas pu la remplacer.

Piqûres insectes : 2018-501) Des préparateurs ont été piqués par des insectes, ce qui a provoqué un gonflement important chez certains. Pouvez-vous faire une enquête à ce sujet et prendre les mesures nécessaires ?

Réponse de la direction :

Non, ce problème est ponctuel et isolé, si cela devait perdurer nous ferions intervenir la société ECOLAB.

RDV ostéopathe : 2018-502) Nous voudrions connaître les conditions de priorité pour une prise de RDV pour l'ostéopathe. Apparemment, il ne suffit pas de prendre RDV suffisamment à l'avance pour être prioritaire à certains horaires mais il faudrait justifier d'un éloignement du domicile conséquent par rapport au lieu de travail.

Réponse de la direction

Cela est totalement faux, rien n'a changé, le collaborateur doit s'inscrire par le biais de son responsable, c'est tout.

Nettoyage pickings alimentaires : 2018-503) On nous signale un retour des rongeurs. Est-il possible de faire un nettoyage permanent des pickings alimentaires comme vous avez pu le faire cet été ?

Une petite équipe de nettoyage de nuit serait idéale afin de ne pas déranger le travail des caristes et des préparateurs.

Réponse de la direction :

Oui, un renforcement de l'appâtage a été fait (société ECOLAB), de plus il est prévu un nettoyage des zones alimentaires semaines 42 – 43 – 44.

Borne électrique parking : 2018-504) Des salariés nous demandent la possibilité de mettre en place des places de parking avec des bornes de recharge pour véhicule électrique. Un pré-câblage a-t-il été fait sur notre site lors de la construction du parking ?

Réponse de la direction :

Non, cela n'est pas prévu.

Repos hebdomadaire nouveaux embauchés : 2018-505) Il faudrait à l'avenir prévenir les nouveaux embauchés à propos de la modification éventuelle de leur jour de repos hebdomadaire lors du passage Intérimaire/CDI.

Réponse de la direction :

Un rappel sera fait à chaque session d'embauches aux nouveaux titulaires.

Fruits non distribués : 2018-506) Nous déplorons qu'il arrive encore que le personnel de l'après-midi n'ait pas de fruits à la pause. Mettez-vous de côté des plateaux de fruits pour l'équipe de l'après-midi lorsque vous les recevez ?

Réponse de la direction :

Oui, nous avons refait le point avec Salon sur le nombre de fruits qu'ils doivent nous envoyer tous les jours, effectivement il arrivait que le nombre soit très en dessous de nos besoins.

Revêtement salle de charge : 2018-507) Nous avons remarqué que le revêtement de la salle de charge est de plus en plus détérioré au niveau des zones de stationnement des chariots. Est-il prévu de le rénover à ces endroits ?

Réponse de la direction

Un dommage d'ouvrage a été signalé auprès du propriétaire du bâtiment, un expert va être dépêché.

Passages piétons : 2018-508) Pour leur sécurité, il faudrait que les chefs d'équipe se déplacent sur les bandes piétons prévues à cet usage. À ce sujet, un SST peut-il faire des remontrances aux agents de maîtrise et aux cadres concernant la santé et la sécurité dans l'entrepôt ?

Réponse de la direction :

Bien évidemment, le rôle des SST est de reprendre qui que ce soit du moment qu'il s'agit de la sécurité, nous souhaitons qu'ils aient un rôle de préventeur au quotidien.

Sécurité : 2018-509) A t-on le droit de brancher des engins de manutention hors salles de charge comme c'est le cas dans notre entrepôt (filmeuses et transpalettes) ? Par ailleurs, les transpalettes qui sont chargés près des filmeuses gênent la dépose de palettes de préparation à cet endroit.

Réponse de la direction :

Oui, car elles sont équipées de batteries étanches (gel).

Hauts-parleurs allée centrale : 2018-510) Quand seront installés les haut-parleurs prévus dans l'allée centrale ?

Réponse de la direction :

Nous n'avons pas de retour sur le devis à date.

**PV DE CARENCE DE QUESTIONS
COLLEGE ENCADREMENT – LISTE LIBRE**